

Informations de base	
2012/2206(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2011: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE)	29/02/2012
	Rapporteur(e) fictif/fictive SARVAMAA Petri (PPE) AYALA SENDER Inés (S&D) STAES Bart (Verts/ALE) BRADBURN Philip (ECR) SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL) ANDREASEN Marta (EFD) EHRENHAUSER Martin (NI)		
	Commission pour avis		Date de nomination
Commission européenne	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	CLIVETI Minodora (S&D)	10/10/2012
	DG de la Commission Budget		Commissaire ŠEMETA Algirdas

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
		COM(2012)0436	Résumé

25/07/2012	Publication du document de base non-législatif		
13/09/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2013	Vote en commission		
21/03/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0081/2013	Résumé
16/04/2013	Débat en plénière		
17/04/2013	Décision du Parlement	T7-0147/2013	Résumé
17/04/2013	Résultat du vote au parlement		
17/04/2013	Fin de la procédure au Parlement		
16/11/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2206(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/10559

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE497.828	23/01/2013	
Avis de la commission	FEMM	PE500.565	23/01/2013	
Amendements déposés en commission		PE497.876	27/02/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0081/2013	21/03/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0147/2013	17/04/2013	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05753/2013	01/02/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2012)0436 	25/07/2012	Résumé

Autres Institutions et organes

--	--	--	--	--

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N7-0019/2013 JO C 388 15.12.2012, p. 0098	11/09/2012	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2013/0578 JO L 308 16.11.2013, p. 0235
Résumé

Décharge 2011: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2012/2206(DEC) - 11/09/2012 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), accompagné des réponses de l'Institut.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que **les comptes annuels de l'Institut présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2011**, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les **opérations sous-jacentes aux comptes** annuels de l'Institut relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont **légaux et réguliers** dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport indique que le budget de l'Institut pour 2011 s'élevait à 7,5 millions EUR et qu'il employait 35 agents en fin d'exercice.

Observations de la Cour :

- exécution budgétaire : la Cour précise que les crédits reportés à 2012 étaient de 3,3 millions EUR, soit 50% du total des engagements. Ce niveau de report élevé est contraire au principe budgétaire d'annualité ;
- audit interne : la Cour indique qu'en décembre 2011, le service d'audit interne de la Commission a procédé à un examen limité de la mise en œuvre des standards de contrôle interne au sein de l'Institut. Celui-ci a accepté les recommandations l'incitant à finaliser la procédure de mise en œuvre de ces standards, et sa direction a adopté un plan d'action à mettre en œuvre en 2012.

Réponses de l'Agence :

- l'EIGE indique qu'il a mis en place un système approprié de surveillance et de fourniture de rapports sur l'exécution du budget. À partir de 2013 (et après la phase de démarrage de l'Institut), l'EIGE opérera dans les limites des plafonds prévus ;
- l'Institut indique qu'il a entamé un Plan d'action en matière d'audit. La Cour sera informée de l'état d'avancement des systèmes d'audit avant sa prochaine mission à Vilnius.

Le rapport de la Cour des comptes reprend en outre un résumé des activités **de l'Institut en 2011**. Ce dernier s'est notamment concentré sur les activités suivantes :

- domaines prioritaires: données et indicateurs comparables et fiables sur l'égalité entre les hommes et les femmes, méthodes et pratiques de collecte et de traitement pour les travaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes, centre de ressources et de documentation, ainsi que sensibilisation, mise en réseau et communication ;
- études et contributions aux pays qui assurent la présidence ;
- réunions d'experts ;
- organisation d'une conférence internationale ;
- rapports de recherche et rapport annuel.

Décharge 2011: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2012/2206(DEC) - 01/02/2013

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2011 et le bilan financier au 31 décembre 2011 de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2011, accompagné des réponses de l'Institut aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de l'Institut sur l'exécution de son budget 2011.

Les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes appellent de la part du Conseil certains commentaires qui peuvent se résumer comme suit :

- d'une manière générale, le Conseil se félicite de l'avis de la Cour selon lequel les comptes annuels de l'Institut présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2011 ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions du règlement financier de l'Institut, et selon lequel les opérations sous-jacentes pour cet exercice sont légales et régulières ;
- il engage toutefois l'Institut à continuer d'améliorer sa programmation financière ainsi que le suivi de l'exécution de son budget afin de **réduire les montants reportés sur l'exercice suivant**, conformément au principe budgétaire d'annualité ;
- il demande enfin à l'Institut d'améliorer la gestion des immobilisations et de mieux documenter l'inventaire physique et l'estimation des charges à payer.

Décharge 2011: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2012/2206(DEC) - 21/03/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport de Gerben-Jan GERBRANDY (ADLE, NL) sur la décharge à octroyer à l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour l'exercice 2011, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur de l'Institut sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2011

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Institut. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **Financement, gestion budgétaire et financière de l'Institut**: les députés rappellent que le budget de l'Institut s'établit à 7,53 millions EUR pour l'exercice 2011, en hausse de 32,6 %, entièrement financé par la contribution de l'Union. Ils indiquent en outre que l'Institut affiche un solde budgétaire positif de plus d'un million EUR enregistré comme une dette à l'égard de la Commission.
- **Taux d'exécution et reports de crédits**: les députés relèvent par ailleurs que les comptes annuels que l'Institut ont enregistré un taux d'exécution budgétaire de 44,19% en paiements et de 88,54% en engagements en fin d'exercice. Les députés observent en outre que d'importants crédits d'engagement contractés avant la fin de l'exercice 2011 mais non encore payés ont été reportés à 2012, ce qui représente 50% du montant total des engagements. Les députés demandent dès lors à l'Institut de notifier à l'autorité de décharge les dispositions qu'il a prises pour garantir un taux d'exécution satisfaisant pour l'avenir.

Les députés ont enfin fait une série d'observations sur le système comptable, les procédures de passations de marchés, les procédures de recrutement, les performances, le siège et les procédures de contrôle de cette agence communautaire.

Décharge 2011: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2012/2206(DEC) - 17/04/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté, une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2011. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe VI, article 5, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2011 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté une résolution contenant une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- **Financement, gestion budgétaire et financière de l'Institut**: le Parlement rappelle que le budget de l'Institut s'établit à 7,53 millions EUR pour l'exercice 2011, en hausse de 32,6%, entièrement financé par la contribution de l'Union. Il indique en outre que l'Institut affiche un solde budgétaire positif de plus d'un million EUR enregistré comme une dette à l'égard de la Commission.
- **Taux d'exécution et reports de crédits**: le Parlement relève par ailleurs que les comptes annuels de l'Institut ont enregistré un taux d'exécution budgétaire de 44,19% en paiements et de 88,54% en engagements en fin d'exercice. Il observe en outre que d'importants crédits d'engagement contractés avant la fin de l'exercice 2011 mais non encore payés, ont été reportés à 2012, pour 50% du montant total des engagements. Le Parlement demande dès lors à l'Institut de notifier à l'autorité de décharge les dispositions qu'il a prises pour garantir un taux d'exécution satisfaisant pour l'avenir.
- **Procédures de passation de marchés** : le Parlement observe qu'en 2011, 123 procédures de passation de marché ont été achevées et que l'ensemble des procédures de passation ont représenté près de 50% du budget global de l'Institut.

Le Parlement fait enfin une série d'observations sur le système comptable, les procédures de recrutement, les performances, le siège et les procédures de contrôle de cette agence communautaire.

Décharge 2011: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2012/2206(DEC) - 17/04/2013 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'exercice 2011.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2013/578/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'exercice 2011.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2011.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 17 avril 2013 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 17 avril 2013).

La décision 2013/579/UE, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes pour cette agence communautaire pour l'exercice 2011.

Décharge 2011: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2012/2206(DEC) - 25/07/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2011 – étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes de l'**Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2011 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

Pour 2011, les tâches et budget de l'EIGE se présentaient comme suit :

- **description des tâches de l'EIGE** : l'EIGE dont le siège est situé à Vilnius, a été créé en vertu du [règlement \(CE\) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil](#). L'Institut a pour objectif de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'égalité entre les hommes et les femmes, mettre au point, analyser, évaluer et diffuser des outils méthodologiques destinés à favoriser l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques de l'Union et dans les politiques nationales qui en résultent. L'Institut a acquis sa pleine autonomie en 2010 ;
- **budget de l'EIGE pour l'exercice 2011** : le budget 2011 de l'Institut tel que présenté dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne, indique les montants suivants :

- prévisions budgétaires : 8 millions EUR ;
- budget autorisé : 8 millions EUR ;
- montants effectivement reçus : 8 millions EUR ;
- montant reporté : 0 million EUR.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de l'EIGE se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.eige.europa.eu/content/important-documents>